



DATE : 1^{er} mai 2019

**Séance du Conseil Général
sous la présidence de M. le Président
Jean-Pierre Grandgirard**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jean-Pierre Grandgirard
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 décembre 2018
3. Comptes 2018
 - 3.1. Comptes de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 3.2. Comptes d'investissements
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Demande d'un crédit pour la construction d'un bassin de rétention aux Echelettes
5. Demande d'un crédit pour l'installation du compacteur de Cugy
6. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2019
7. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2019
8. Informations communales
9. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JEAN-PIERRE GRANDGIRARD

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard salue les conseillères et conseillers généraux, conseillère et conseillers communaux, la presse ainsi que le public pour cette première séance de l'année du Conseil Général de notre commune. Séance qui se tient à l'Hôtel de l'Ange en raison de la rénovation de notre salle polyvalente. Cette salle qui lui rappelle, étant un des plus anciens de la commune, des assemblées communales épiques qui se sont passées ici surtout lorsque la commune a acheté ce bâtiment, dans les années 60, et quelques années plus tard quand il a fallu décider de revendre ce bâtiment pour construire



DATE : 1^{er} mai 2019

la salle polyvalente ou garder ce bâtiment, il y avait un projet pour agrandir cette salle et ne pas construire de salle polyvalente. La décision avait eu lieu à quelques voix et c'était très intéressant.

Notre séance d'aujourd'hui porte principalement sur l'information et l'approbation des comptes 2018, deux demandes de crédit, bassin de rétention d'eau et déplacement du compacteur, les nominations statutaires annuelles, les informations communales et les divers.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. les conseillers généraux Bastian Bersier pour le groupe Unité communale, Raphaël Grandgirard pour le groupe Unis pour Cugy et Manuel Pires pour le Parti socialiste.

Cette séance a été convoquée par mail du 10 avril 2019 conformément à la décision prise lors du Conseil Général du 12 décembre 2018 et selon l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 15 du 12 avril 2019, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune. Il rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 DECEMBRE 2018

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, ainsi que, pour la première fois, de la liste des délais, il ne sera donc pas lu ce soir. M. le Président Jean-Pierre Grandgirard demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. COMPTES 2018

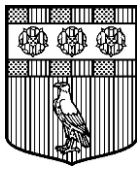
3.1. Compte de fonctionnement 2018

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat salue les personnes présentes et nous fait un bref rappel sur le cadre légal à savoir :

- Le Conseil Communal est chargé d'arrêter les comptes de la commune et de ses établissements (art 95 LCo)
- de les transmettre dans les délais à l'organe de révision (art. 98d al. 2 LCo),
- à la commission financière
- puis finalement aux conseillers généraux

Elle relève que l'année 2018 est une année excellente puisque, avant amortissement, nous avons un bénéfice de plus d'un million pour un total de charges de plus de 7 millions. Les amortissements obligatoires effectués s'élèvent à Fr. 181'372.- et les amortissements



DATE : 1^{er} mai 2019

supplémentaires à Fr. 824'622.10, ce qui nous fait, après amortissements, un bénéfice de Fr. 154'750.46.

Ce qui explique cette année excellente, ce sont plusieurs facteurs dont : des charges qui ont été maîtrisées et des revenus extraordinaires non prévus.

Concernant les charges liées, notamment l'éducation, nous avons eu une baisse de 0.55% par rapport au budget, ceci malgré les charges relatives aux transports et les incidences de l'arrêté du Tribunal fédéral sur les activités scolaires. En ce qui concerne les produits, ce sont les impôts sur les personnes physiques (+13,63%) et les rentrées en relation avec l'immobilier, à savoir les contributions immobilières, gains et mutations immobilières (+108%).

Le tableau récapitulatif est présenté. Du fait que chacune et chacun a reçu le rapport de gestion 2018, elle ne va pas entrer en détail sur les comptes mais reste à disposition pour tout complément d'information.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie Mme Currat pour cette présentation et donne la parole à M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe qu'en date du 28 mars dernier, une délégation de la commission financière a participé au rapport final de la révision des comptes communaux 2018. Lors de cette séance, Fiduservice SA, notre organe de révision, représenté par M. Fabrice Corminboeuf, expert finance et controlling diplômé, s'est montré très rassurant par rapport à la qualité du travail de notre comptable. Aussi, aucune erreur n'a été décelée dans la comptabilité de notre commune.

L'organe de révision atteste dans son rapport établi le 08.04.2019 que l'organisation et la gestion de la comptabilité étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires. Fiduservice SA recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés. A noter que le mandat de l'organe de révision s'est terminé avec cet exercice 2018.

Pour sa part, la commission financière s'est réunie les 9 et 15 avril dernier pour examiner l'exercice comptable de notre commune arrêté au 31.12.2018. C'est avec plaisir qu'elle nous fait part du résultat de son analyse :

- Tout d'abord, elle souhaite remercier et féliciter la boursière communale pour l'excellente tenue de la comptabilité ainsi que pour les commentaires y relatifs.
- Le compte de fonctionnement dégage un bénéfice brut, avant amortissements et réserves de Fr. 1'124'622.10. Le bénéfice net de l'exercice 2018 est de Fr. 154'750.46.
- Le Conseil Communal a décidé de procéder à des amortissements supplémentaires pour Fr. 824'622.10 dont Fr. 250'179.85 d'amortissement sur les investissements qui n'ont pas suscité d'emprunt. Un montant de Fr. 300'000.00 a été prélevé dans la réserve constituée en 2016 pour la salle polyvalente.

Le commentaire sur les comptes de fonctionnement nous renseigne de façon claire sur les variations enregistrées.

La situation financière de notre commune est positive pour la sixième année consécutive et peut être qualifiée de bonne pour l'exercice comptable écoulé. La commission financière, en se basant sur le travail de révision de la fiduciaire, ainsi que sur le résultat de son examen, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver le compte de fonctionnement de l'exercice 2018 tel que présenté.



DATE : 1^{er} mai 2019

La commission financière remercie le Conseil Communal et son administration pour sa bonne collaboration.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Zwahlen et donne la parole aux différents représentants des groupes :

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que lors de sa dernière séance le groupe « Unité communale » a reçu les explications relatives au résultat 2018 du compte de fonctionnement. Il est à relever que les documents fournis résumant les écarts par rapport au budget sont complets et de très bonne qualité. Le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de revenus de plus de Fr. 154'000.- après des amortissements supplémentaires de plus de Fr. 824'000.-. Au vu de ce très bon résultat nous ne pouvons que saluer l'excellent travail du Conseil Communal et de son administration. En résumé le groupe « Unité communale », à l'unanimité des personnes présentes, demande d'approuver le résultat 2018 du compte de fonctionnement.

Mme Marie-Claude Borgognon nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance du compte de fonctionnement 2018. Il recommande de les accepter et félicite le Conseil Communal et le bureau pour l'excellent travail.

M. Manuel Pires nous informe que le « Parti socialiste » a pris connaissance des comptes de fonctionnement 2018 et remarque que ceux-ci sont très bien et de très bonne augure avec un bénéfice de Fr. 154'750.46 et des amortissements supplémentaires de Fr. 824'622.10. Avec un tel bénéfice le « Parti socialiste » se pose la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de revoir le taux d'imposition de notre commune. Il constate que pour le poste « approvisionnement en eau » nous avons pu mettre en réserve pour 2018 un montant de Fr. 34'083.52 et pour le poste « protection des eaux » nous avons pu mettre en réserve en 2018 un montant de Fr. 22'094.-. Ces réserves sur ces deux postes questionnent car actuellement une commission est en train de plancher sur la révision des règlements sur l'eau potable et les eaux usées et qu'elle doit trouver de nouvelles taxes pour générer encore plus de réserves voulues par le Canton. Est-ce vraiment nécessaire et opportun de vouloir les augmenter ainsi. Le « Parti socialiste » félicite la boursière communale et le Conseil Communal pour la tenue des comptes et le respect du budget et demande au Conseil Général d'approuver les comptes de fonctionnement 2018.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard demande s'il y a des questions au sujet des comptes de fonctionnement 2018.

Mme Vanessa Currat rebondit sur les questions de M. Pires et relève qu'effectivement c'est la 6^{ème} année bénéficiaire et le Conseil Communal en est parfaitement conscient ; d'ailleurs il en a fait part au Conseil Général à plusieurs reprises et elle relève que l'augmentation des revenus est principalement due à l'effort des citoyens depuis 2013. D'ailleurs une proposition de baisse d'impôt a été présentée lors de la séance du budget de l'année dernière afin de procéder à un ajustement de ce taux tout en étant conscients que nous avons des investissements très importants pour les prochaines années. Il fallait être attentifs à la charge des investissements sur les contribuables actuels et futurs. Le Conseil Communal est donc sensible à cette question, il a proposé et continuera à proposer et reste également ouvert à toute autre proposition. La maîtrise des coûts est un point important mais il ne faut pas aussi oublier que nous avons une situation conjoncturelle favorable et il est difficile de savoir à quel moment elle va s'arrêter. Elle profite de remercier la boursière communale et précise que le Conseil Communal est toujours prudent sur l'estimation des recettes fiscales des personnes physiques ; certes il y a une augmentation de la population mais il est toujours délicat de savoir si cette augmentation va générer dans une même proportion une



DATE : 1^{er} mai 2019

augmentation des revenus. Il convient donc de garder les pieds sur terre et ne pas partir dans des estimations trop favorables. Il faut également souligner les importants investissements pour les prochaines années et également les charges liées régionales qui vont prochainement arriver comme les Homes, le CO, l'impact de la RRFA, même si elle est moins importante pour notre commune que d'autres. Le Conseil Communal est conscient de tous ces éléments et est ouvert à toute proposition de la part du Conseil Général.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie les intervenants et soumet le compte de fonctionnement 2018 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le compte de fonctionnement 2018 est accepté à l'unanimité.

3.2. Compte des investissements 2018

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat relève qu'en ce qui concerne les investissements, l'année 2018 était exceptionnelle. Elle nous donne quelques informations :

- Le montant des investissements budgétisés (sans les taxes) s'élève à Fr. 7'695'000.--. Le montant total des investissements réalisés cette année s'élève à Fr. 1'071'394.10, soit 13,92% du budget.
- Le plus important investissement prévu est l'agrandissement de la salle polyvalente pour Fr. 6'315'000.- dont Fr. 727'906.10 payé à ce jour et un amortissement exceptionnel de Fr. 824'622.10.
- La dette brute s'élève à Fr. 5'638'034.06 et par habitant à Fr. 1'472.-- pour 1729 habitants soit une diminution de 53% par rapport à 2013. En comparaison, la dette moyenne du canton (2017) s'élève à Fr. 3'100.-/habitant et la dette moyenne du district de la Broye (2017) à Fr. 3'690.-/habitant. La fortune de la commune au 31.12.2018 s'élève à Fr. 4'087'883.81.

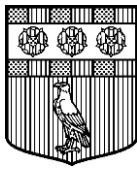
Si le résultat des 6 dernières années est bénéficiaire, ceci est dû à :

- Un effort certain des citoyens. Pour rappel le taux moyen d'imposition du district de la Broye est de 0.78 pour 1.- payé au Canton et nous nous sommes à 0.90.
- Une progression des recettes fiscales des personnes physiques sous-estimée
- Une maîtrise des coûts
- Une situation conjoncturelle favorable
- Des investissements importants seulement depuis 2018.

Cependant, le Conseil Communal préconise la prudence pour les prochaines années car il y aura des charges importantes, notamment régionales (homes, CO) et une prise en compte de l'équité des contribuables par rapport aux investissements. Pour rappel, avec le nouveau système comptable, les communes devront se poser chaque année la question sur le taux d'imposition de sa commune.

Pour terminer, elle nous informe qu'elle est à disposition pour tout complément d'information.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie Mme Currat pour ces informations et donne la parole à M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, pour son rapport.



DATE : 1^{er} mai 2019

M. Gilles Zwahlen nous informe qu'en date des 9 et 15 avril dernier, la commission financière s'est réunie pour examiner les comptes d'investissements arrêtés au 31.12.2018. Ceux-ci représentent des charges de Fr. 1'156'881.80 alors que le budget prévoyait des dépenses pour Fr. 7'695'000.00 et des produits de Fr. 85'487.70 alors que le budget ne prévoyait aucun produit.

→ Concernant le poste 341.503.00 (Construction, transformation, réparation bâtiments), elle relève que le crédit d'étude budgétisé à Fr. 300'000.00 pour l'agrandissement et la rénovation de la salle polyvalente a été utilisé pour Fr. 216'190.60. Le solde de Fr. 83'809.40 est reporté au crédit de Fr. 6'315'000.00 qui a été voté pour les travaux relatifs à la salle polyvalente.

Plusieurs autres projets sont toujours en cours, les commentaires dans le message sur les comptes d'investissements nous renseignent sur l'avancement des travaux de chaque poste.

La commission financière, en se basant sur le travail de révision de la fiduciaire, ainsi que sur le résultat de son examen, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver les comptes d'investissements de l'exercice 2018.

La commission financière remercie le Conseil Communal et son administration pour les informations détaillées fournies.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Zwahlen pour son rapport et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe qu'en ce qui concerne le compte d'investissement le groupe « Unité communale » a pris connaissance du résultat 2018 et de toutes les informations et explications nécessaires. Le compte d'investissement laisse apparaître un excédent de charges d'un peu moins de Fr. 1'100'000.-. Par rapport au budget certains projets ont abouti à une bonne économie, d'autres à un léger dépassement. Cela est très dynamique car la plupart des projets sont toujours en cours. La dette par habitant continue sa sympathique descente. Nous pouvons dire que pour le fonctionnement et les investissements, l'année 2018 est un excellent exercice avant la future introduction du nouveau plan comptable. En conclusion, le groupe « Unité communale », à l'unanimité des personnes présentes, demande d'approuver le résultat des comptes d'investissements 2018.

Mme Marie-Claude Borgognon nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » approuve les comptes d'investissements 2018 et propose de les accepter.

Mme Nathalie Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » a pris connaissances des comptes d'investissements 2018, remercie les personnes investies, pour l'élaboration, l'examen et la rédaction, et propose de les approuver sans exception et se dit ravie qu'il y ait une prise en compte pour les contribuables.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie les intervenants et soumet les comptes d'investissements 2018 au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes d'investissements 2018 sont acceptés à l'unanimité.



DATE : 1^{er} mai 2019

4. DEMANDE D'UN CREDIT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENTION AUX ECHELETTES

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable du dicastère de l'eau et épuration.

M. Yannick Bersier nous informe que le Conseil Communal propose l'investissement pour un bassin de rétention d'eau mixte ainsi qu'un nouveau collecteur pour dévier les eaux mixtes du quartier des Echelettes sur le collecteur des eaux usées qui se situe sur la route de Fétigny. Actuellement ces eaux partent dans le collecteur des eaux usées qui passe par le Savua. En effet, ce quartier étant en système unitaire, les eaux pluviales surchargent la conduite des eaux usées sur la partie en aval et créent des inondations lors de fortes pluies. Plusieurs problèmes d'inondations ont notamment déjà eu lieu. Le plan ainsi que le tracé nous sont présentés. Toutes les eaux mixtes viendraient dans ce bassin de rétention qui fait 300 m³, 33 m de long sur environ 5 m de large. Les eaux en cas d'orages s'accumuleraient dans ce bassin et s'évacueraient dans le nouveau collecteur qui sera créé pour ensuite les évacuer sur le collecteur de la Rte de Fétigny. Le choix du tracé a été que le Savua est un bas-fond du village, il y a peu de pente et on a choisi de le faire du côté où il y a plus de pente et voulu éviter de passer à travers la parcelle du propriétaire. Le montant du crédit est de Fr. 400'000.- qui sera financé par un emprunt bancaire avec un intérêt de 2%, soit Fr. 8'000.- et un amortissement de 4%, soit Fr. 16'000.- à charge du compte de fonctionnement.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Yannick Bersier pour ces informations et donne la parole au président de la commission financière pour son rapport concernant cette demande de crédit.

M. Gilles Zwahlen nous informe que, pour la commission financière, l'objet de l'investissement est clairement décrit dans le message du Conseil Communal, l'investissement sera financé par un emprunt bancaire en 2019 avec un intérêt à 2%, soit Fr. 8'000.- et un amortissement de 4%, soit Fr. 16'000.-. La commission financière donne un préavis favorable.

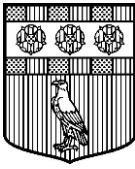
M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Zwahlen et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Pierre-Alain Maendly relève qu'en effet, les changements climatiques, les orages de plus en plus violents, les fortes pluies forcent à trouver des solutions pour la régularisation et l'évacuation des eaux. C'est pourquoi, à l'unanimité des membres présents, le groupe « Unité communale » accepte la demande de crédit de Fr. 400'000.- pour la création d'un bassin de rétention aux Echelettes.

Mme Marielle Corboz nous informe que le groupe « Unis Pour Cugy » approuve la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 400'000.- pour la construction d'un bassin de rétention aux Echelettes.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » ne juge pas de la nécessité par rapport à cette demande de crédit et la valide. Il se pose toutefois la question, si tel était le cas, si cette demande ne pouvait pas faire l'objet du budget qui se vote en décembre.

M. Yannick Bersier répond que le Conseil Communal aurait souhaité faire passer cette demande lors du budget 2019 mais il n'avait pas les chiffres mais seulement une estimation



DATE : 1^{er} mai 2019

qui se situait à environ la moitié de ce budget. Le Conseil Communal souhaitait présenter des chiffres réels basés sur des calculs hydrauliques effectués par notre ingénieur. Il n'a par conséquent pas voulu annoncer un chiffre qui ne serait de loin pas la réalité de l'investissement. Cet investissement est présenté ce soir afin de réagir rapidement au vu des inondations que nous avons eues l'année dernière. En cas d'acceptation ce soir cela nous permettra de lancer la procédure de mise à l'enquête ainsi que les demandes de soumissions ce qui va nous faire gagner environ 7 mois.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Pierre Grandgirard soumet le point 4 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 400'000.- pour la construction d'un bassin de rétention aux Echelettes au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

5. DEMANDE D'UN CREDIT POUR L'INSTALLATION DU COMPACTEUR DE CUGY

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole à M. Guido Flammer, responsable du dicastère des déchets.

M. Guido Flammer relève qu'on a passablement discuté des compacteurs lors des précédentes séances du Conseil Général, un emplacement provisoire avait été envisagé d'où un montant de Fr. 20'000.- au budget. Entre temps les discussions ont montré que l'emplacement envisagé ne convenait pas pour des raisons d'accessibilité. A force de chercher, le Conseil Communal propose de le mettre sur l'emplacement à l'entrée de la grande salle, au bout du parking, et afin de ne pas perdre trop de place, propose de faire un mur le long du chemin qui descend le long de la salle de sport. L'emplacement d'en bas, au coin de la salle de sport, a aussi été discuté mais il s'avère que ce n'est pas très pratique en hiver. Les coûts ont également été analysés d'où la demande d'un crédit de Fr. 50'000.- qui sera financé par les liquidités de la commune.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Guido Flammer pour ces informations et donne la parole au président de la commission financière pour son rapport concernant cette demande de crédit.

M. Gilles Zwahlen nous informe que l'objet de l'investissement est clairement décrit dans le message du Conseil Communal, l'investissement sera financé par les liquidités de la commune. Dès lors, la commission financière donne un préavis favorable.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Zwahlen et félicite le Conseil Communal pour son choix qui est la meilleure solution sur tout ce qu'on a vu jusqu'à aujourd'hui et en plus on est sur du terrain communal, il y a de la place pour arriver avec des véhicules et il y a également de la place pour venir chercher le compacteur lorsqu'il est plein. Il donne la parole aux différents représentants des groupes.

Mme Nathalie Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » est satisfait de l'emplacement du compacteur de Cugy. Elle remercie le Conseil Communal d'avoir donné suite à la demande des débats sur l'installation de ce compacteur. L'emplacement proposé est bon, cependant selon les propos de M. Flammer, plusieurs emplacements ont été analysés et elle demande, vu qu'aujourd'hui une variante est proposée et celle des CFF abandonnée, y-a-t-il d'autres variantes et quelles sont-elles ?



DATE : 1^{er} mai 2019

M. Guido Flammer répond que les autres variantes auraient été provisoires, pas idéales et il y aurait de toute façon un investissement qui aurait été perdu, raison pour laquelle le Conseil Communal a trouvé cet endroit qui pourra rester définitif et où l'investissement ne sera pas perdu.

Mme Nathalie Pires demande si on peut voir les autres variantes.

M. Guido Flammer répond qu'il ne les a pas prises ce soir mais on avait parlé de derrière le four où tout le monde n'était pas convaincu, on a également parlé de derrière les garages de la laiterie où ce n'était pas pratique non plus. L'emplacement vers la gare a aussi été étudié mais les CFF voulaient une location, donc tous ces emplacements auraient fait que l'investissement était perdu.

Mme Nathalie Pires relève que nous avons un crédit de Fr. 20'000.- et en plus maintenant de Fr. 50'000.-, elle aimerait savoir qu'à partir du moment où la société qui gère nos déchets fait un bénéfice sur ce site, est-ce qu'il serait légitime de leur demander une participation financière sur ces frais d'installation et comment le Conseil Communal entend entrer en négociation avec eux.

M. Guido Flammer répond que l'entreprise nous met à disposition les compacteurs et gère nos déchets. Il appartient toutefois à la commune de mettre un endroit à disposition pour l'emplacement du compacteur. Il se voit donc mal de demander de l'argent à cette entreprise et pense qu'on serait la seule commune à le faire.

Mme Pires entend qu'on le voit mal et que c'est délicat mais elle demande si entrer en négociation serait quelque chose d'imaginable ?

M. Guido Flammer répond qu'il posera la question.

Mme Nathalie Pires nous informe que le groupe « Parti Socialiste » constate que le taux de couverture des ordures ménagères est descendu à 58,09% en 2018 contre 96,18% en 2017, elle demande comment on va recombler cette différence sachant que nous avons un taux minimal de 70% à respecter.

M. Guido Flammer répond que c'est exceptionnel cette année car nous avons inclus l'investissement de Fr. 20'000.- pour le déplacement du compacteur. On devrait retrouver une couverture d'environ 80% l'année prochaine.

M. Alexandre Vonlanthen tient à préciser que sur le rapport de gestion des comptes il est clairement noté pourquoi on a une couverture de 58% cette année.

Mme Nathalie Pires revient sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour et nous informe que lorsque nous avons parlé de l'installation du compacteur de Cugy, plusieurs membres du Conseil Général ont été insurgés du fait qu'un point avait été mis à l'ordre du jour sans que les conseillers puissent dire quelque chose et étaient mis devant le fait accompli. Ensuite le Conseil Communal est revenu en arrière pour faire des propositions de différentes variantes et elle le remercie. Aujourd'hui nous avons un point 4 qui suppose une demande de crédit sans que ce point n'ait non plus été annoncé à l'avance. Bien qu'elle ait entendu les arguments du conseiller communal en charge du dossier, elle demande, en tant que conseillère générale, si c'est possible qu'à l'avenir, même s'il y a une prise de risque, que le Conseil Général soit informé pour qu'il ait aussi le sentiment de transparence et de confiance qui fait qu'on décide ensemble et pas seulement pour le crédit à venir. Ce n'est



DATE : 1^{er} mai 2019

pas dans une idée de dire non ou de se battre mais dans une idée de transparence et de confiance.

M. Jacques Monnard relève que dans ce point il est aussi question de reporter le montant de Fr. 20'000.- pour le site de Vesin, au nom du groupe « Unis Pour Cugy » et surtout en tant qu'habitant de Vesin, il interpelle le conseiller communal afin qu'il reconsidère l'emplacement de notre village autour de notre compacteur. Notre regretté tilleul ayant été dégommé depuis peu, il laisse le compacteur à vue au milieu de notre village. Pour l'entrée dans le village c'est assez immonde, de surcroît avec un voisin communal, la laiterie, très infortuné lui-aussi. Il demande au Conseil Communal d'étudier un aménagement, un tantinet plus charmant, en envisageant, pourquoi pas, un nouvel endroit pour notre compacteur.

M. Guido Flammer répond qu'il va venir sur le sujet dans les informations communales.

Mme Justine Fontana, de manière très brève et très succincte, transmet la position du groupe « Unité communale » qui a accepté à l'unanimité des personnes présentes, le crédit relatif au déplacement du compacteur.

M. Pierre-André Grandgirard relève qu'en décembre dernier, suite à la proposition du Conseil Communal, il a été le premier à critiquer et s'opposer à l'emplacement proposé. Le Conseil Communal a été réceptif aux arguments développés et s'est mis à l'ouvrage pour trouver un site propice et facile d'accès. Ce site a été trouvé et a le mérite de sa proximité, de sa facilité d'accès à pieds et avec toute sorte de véhicule. Cet emplacement peut être planifié dans le cadre de la réhabilitation des accès et de la place de parc des bâtiments communaux et il remercie le Conseil Communal pour son écoute et sa réactivité pour le choix optimal de l'emplacement proposé. Il encourage ses collègues du Conseil Général à soutenir la demande de crédit qui est soumise ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Pierre Grandgirard soumet le point 5: demande d'un crédit d'investissement de Fr. 50'000.- pour l'installation du compacteur de Cugy au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

6. ELECTION DU DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2019

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard nous informe que selon le tournus des présidents convenus en début de législature, la main appartient cette année au groupe « Unis pour Cugy ». Il prie donc le responsable du groupe de nous présenter sa ou son candidat.

M. Vincent Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a le plaisir de proposer la candidature de M. Laurent Overney qui est actuellement vice-président du Conseil Général et qui est intéressé à assumer cette présidence. Très intéressé par l'évolution de sa commune, Laurent porte un regard critique sur ce qui s'y passe et ceci dans un esprit constructif. Ouvert au dialogue et motivé pour s'engager pour la collectivité, Laurent serait fier de représenter son groupe en tant que président du Conseil Général et son groupe serait heureux que la commune puisse profiter de ses qualités et de son enthousiasme tout au long de l'année à venir.



DATE : 1^{er} mai 2019

Ce point étant un débat organisé, M. le Président Jean-Pierre Grandgirard, demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **M. Laurent Overney qui est élu à la présidence du Conseil Général pour l'année 2019 à l'unanimité par acclamation.**

M. Laurent Overney se dit très honoré par cette élection à la présidence du législatif de notre commune. Il remercie le Conseil Général en son nom et en celui du groupe de la confiance accordée ce soir. Il se réjouit d'ores et déjà de diriger les débats du Conseil Général durant l'année à venir et espère surtout être à la hauteur de cette tâche qui lui est confiée. Notre commune continue son expansion et développement à une allure très soutenue comme en témoignent les chantiers en cours. Comme constaté ce soir la situation est saine ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Nous devons toutefois rester vigilant sur la gestion des investissements et surtout garder une ambiance de travail constructive et le dialogue permanent qui doit régler entre les organes exécutifs et législatifs de la commune. Pour terminer, il remercie les membres de son groupe pour leur soutien et engagement et nous souhaite une excellente soirée.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Overney et lui souhaite une bonne année de présidence.

7. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2019

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard nous informe que selon le tournoi des présidents convenus en début de législature, la main appartient cette année au groupe « Unité communale ». Il prie donc le ou la responsable du groupe de nous présenter sa ou son candidat.

Mme Chantal Pache nous fait part que le groupe « Unité communale » a le plaisir de proposer la candidature de M. Gilles Zwahlen à la vice-présidence du Conseil Général. M. Zwahlen est actuellement président de la commission financière et s'investit dans différentes sociétés locales et ils sont heureux qu'il se mette à disposition de notre commune.

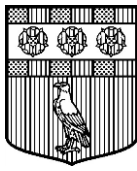
Ce point étant un débat organisé, M. le Président Jean-Pierre Grandgirard, demande s'il y a d'autres propositions. Ceci n'étant pas le cas le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **M. Gilles Zwahlen qui est élu à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2019 à l'unanimité par acclamation.**

M. Gilles Zwahlen nous informe que c'est avec grand honneur qu'il accepte le poste de vice-président du Conseil Général qu'il remercie pour la confiance.

8. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole à M. le Syndic.

M. Alexandre Vonlanthen félicite, au nom du Conseil Communal, M. Laurent Overney pour sa nomination à la présidence du Conseil Général pour l'année à venir et se réjouit de travailler avec lui. Il félicite également M. Gilles Zwahlen pour la vice-présidence et pense qu'il aura à cœur de mener sa tâche au plus proche de sa conscience. En ce qui concerne le président actuel, M. Jean-Pierre Grandgirard, il plaît à relever qu'il est probablement le seul du Conseil Général à avoir connu les assemblées communales dans cette salle. Il tient



DATE : 1^{er} mai 2019

à le remercier pour le dialogue tout au long de cette année et se fait un plaisir de lui remettre un petit présent.

Il nous donne quelques informations :

- Concernant la séance du Conseil Général du 3 juillet, le Conseil Communal ne s'est pas encore positionné mais n'a actuellement pas de point important. Une décision sur son maintien ou pas sera donnée dans le courant du mois de mai.
- Le nouveau site Internet de la commune est en ligne depuis hier. Le Conseil Communal est content du résultat et remercie Mme Annie Housh pour l'énorme travail pour la mise en place de ce site. Il est casi complet mais il demande à chacune et chacun de ne pas hésiter à nous faire ses remarques et critiques constructives si nécessaire. Concernant l'Intranet présenté lors de la dernière séance du Conseil Général, cela va être mis en route petit à petit avec les différentes commissions et un tutoriel sera transmis en temps voulu.
- Pour terminer, il revient sur les différentes remarques formulées ce soir sur la diffusion d'information, il demande à chacune et chacun de ne pas hésiter à venir vers le Conseil Communal pour des éventuelles suggestions sur le fonctionnement de la commune.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations :

- CO Cugy : dossier qui très régulièrement fait partie des informations communales. Depuis la dernière séance, il y a eu le vote du référendum obligatoire, un plébiscite dans le district et une acceptation par toutes les communes. Nous sommes actuellement en attente du permis de construire qui ne saurait tarder. Selon nos informations, le dossier est dans les mains de l'autorité qui devrait prendre décision quant à ce permis de construire. A savoir que la Préfecture de la Broye étant à la Présidence de l'Association du CO se récusé et c'est une autre Préfecture qui est l'autorité de décision. Dans l'intervalle le terrain a été vendu par la commune au CO, terrain de 18'000 m² qui fait partie du budget d'investissement. Les adjudications pour le gros œuvre ont été effectuées, bien sûr sous réserve de l'obtention du permis de construire, et les travaux d'infrastructures de base sont en grande partie réalisés, notamment l'élargissement du chemin de Vesin, les canalisations. De même, sur la parcelle du CO, ont démarré certains travaux ; il s'agit de travaux d'infrastructures, notamment la sous-station du Groupe E ; ces travaux devraient durer encore 3 à 4 semaines. On espère recevoir rapidement le permis de construire afin de pouvoir continuer les travaux proprement dits du CO. Il nous présente en détail le plan d'accès et signalisation du chantier du CO ainsi que le plan de phasage du chantier sur les infrastructures communales. Certaines infrastructures communales ne seront plus accessibles notamment durant la construction du bassin de rétention pour les eaux de pluies.
- Terrain en ZIG : terrain situé en bordure du terrain du CO. Il restait une surface de 4'421 m². Bonne nouvelle, ce terrain a pu être acheté mais moins bonne nouvelle c'est que le budget global de l'achat de terrain en ZIG a été dépassé. On parle d'un dépassement d'environ Fr. 80'000.-, les derniers chiffres ne sont pas encore connus et Fr. 100'000.- en tenant compte du manque à gagner dû à l'impôt sur les gains immobiliers. Cela représente environ 10% sur le montant de Fr. 1'000'000.-. Ce dépassement sera constaté dans les comptes 2019 mais il faut relever qu'une procédure d'expropriation coûte cher, est longue et est dommageable et à éviter. Les deux parties sont satisfaites de cette transaction et pour information le prix au m² toutes taxes comprises est d'environ Fr. 100.- le m².

M. Jean-Denis Borgognon nous donne quelques informations sur les travaux en cours de la salle polyvalente, des travaux à venir de la salle de sport et des travaux de la place de jeux à Vesin.



DATE : 1^{er} mai 2019

- Salle polyvalente : les travaux avancent bien comme on peut le constater. Tout ce qui est démolition est maintenant terminé et la reconstruction a recommencé. Il nous présente en détail le planning des futurs travaux de la salle. Le planning est bien respecté mis à part quelques soucis au niveau de la livraison de matériel qui reporte un peu certains travaux tels que les vestiaires. L'inauguration, si les délais sont respectés, aura lieu les 10-11 et 12 janvier 2020. De plus amples informations seront données dans les mois à venir.
- Salle de sport : les travaux de rénovation de la toiture et des façades ont été attribués à l'entreprise Ray SA à Givisiez et se dérouleront à partir du 3 juin. Il nous donne le détail du planning des travaux. Les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire.
- Place de jeux Vesin et place de dépose des enfants : les travaux ont été attribués à l'entreprise Julien Marti de Cugy. Ils se dérouleront durant les vacances scolaires, soit dès le début juillet par la place de dépose et création d'un chemin jusqu'à l'école avec la pose de barrières qui sera suivie par la pose d'une surface amortissante pour les jeux. Les travaux seront terminés début août.

M. Guido Flammer nous informe que, comme relevé avant, le tilleul a été enlevé, pas de bon cœur, mais parce qu'il devenait dangereux. En remplacement, un arbre sera planté sur la place de jeux car l'endroit où se situait le tilleul est trop près de la route et nous n'aurons pas l'autorisation du Service des ponts et chaussées pour replanter un arbre à la même place. Cela n'a dès lors pas échappé au Conseil Communal que le compacteur ainsi que la laiterie se voient un peu plus. Dès lors, la laiterie va être lavée et on verra ensuite l'état de ce bâtiment s'il nécessite une peinture ou pas.

Concernant le compacteur de Vesin, il fait appel aux conseillers généraux pour réfléchir sur un endroit où on pourrait le mettre sur le territoire de Vesin. Endroit qui pourrait être définitif.

Pour terminer, il informe le Conseil Général qu'en ce qui concerne les EMS, ils sont au tout début des négociations pour l'EMS d'Estavayer.

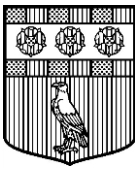
M. Alain Bürgy nous informe de plusieurs choses :

- Concernant le budget voté pour la réfection de la place de la fontaine située en face du garage Marchon, les travaux ont été attribués à l'entreprise Julien Marti de Cugy suite à l'aménagement du compacteur et à l'aménagement de la place de jeux à Vesin.
- Suite à l'intervention de M. Jean-Pierre Grandgirard lors de la dernière séance du Conseil Général, il nous fait un rapport sur la commission de naturalisation, à savoir que contrairement à ce qui a été dit lors de la séance du 12 décembre 2018, deux rapports de cette commission ont été donnés : le premier le 24 avril 2013 et le deuxième le 29 avril 2015. Aujourd'hui nous pouvons vous informer que depuis la mise en place de la commission en décembre 2008 la situation est la suivante : la commission a reçu 21 dossiers ; le droit de cité a été accordé à 8 personnes, un dossier a été abandonné et les personnes sont parties de la commune ; deux dossiers ont été refusés par le Conseil d'Etat et 10 dossiers sont toujours en suspens dont : 6 préavis négatifs de la commission et 4 préavis positifs ; sur 2 préavis négatifs deux recours ont été déposés à la Préfecture et ces deux recours ont été rejetés.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard revient sur ses questions posées en décembre à savoir être renseigné sur le travail de la commission de naturalisation ce qui est fait maintenant et la deuxième est que le Président du Conseil Général soit invité aux séances de cette commission.

M. Alain Bürgy répond que lors de la prochaine séance de la commission de naturalisation le Président sera invité.

M. Yannick Bersier nous informe qu'en ce qui concerne les règlements sur l'eau potable et l'eau usée le groupe de travail s'est réuni depuis le début de l'année à trois reprises. Il



DATE : 1^{er} mai 2019

rappelle que les membres de ce groupe de travail sont MM. Manuel Pires, Vincent Grandgirard, Pierre-André Grandgirard, Alexandre Vonlanthen et lui-même. Lors de ces séances plusieurs solutions ont été évoquées pour créer ces réserves imposées par la loi, dont un calcul selon les m² habitables et on s'est rendu compte que c'était très compliqué à avoir les bonnes informations et surtout les bons chiffres, idée aussi de partir sur les m³ d'eau consommée et finalement il a été décidé de mettre en standby cette révision des règlements car la députation va lancer une motion pour essayer de faire changer ou modifier cette loi qui date de 2012. La députation va s'entourer des communes qui sont dans la même situation que nous, environ sept sur Fribourg, dont les règlements n'ont pas été acceptés. L'idée est de faire cette motion en mai pour qu'elle passe en juin.

Mme Vanessa Currat nous rappelle que le responsable d'établissement ne pouvait plus rester dans deux cercles scolaires et par conséquent M. Kaehr nous a fait part de sa décision qui est de rester avec Les Montets, décision que nous regrettons mais comprenons ; un recrutement est donc en cours pour un responsable d'établissement pour la rentrée prochaine.

Concernant le conseil des parents nous avons un nouveau membre en la personne de M. Patrick Dubey suite à la démission de Mme Jeanne Decorges qui n'avait pas assez de temps à consacrer pour cette fonction.

Pour ce qui est de l'arrêt du Tribunal Fédéral sur les frais scolaires, le dossier n'est pas encore terminé ; comme mentionné dans la presse, le Grand Conseil a suivi les recommandations de l'Association des communes fribourgeoises sur le désenchevêtrement des tâches de l'Etat et des communes et donc prendra à sa charge le matériel scolaire ; mais nous attendons encore la loi et le règlement pour voir exactement ce qui sera pris dans ce matériel scolaire, notamment la prise en charge des photocopies. Il est clair, et on en a parlé, les communes devront prendre en charge les activités extrascolaires et récréatives, dont notamment notre camp de ski ; la question est toujours en cours et on attend de savoir exactement ce qu'il en est pour nos futurs budgets. La commission CLE en a également discuté, le conseil des parents aussi ainsi que le Conseil Communal. De plus amples informations seront données dès qu'on en saura plus.

Pour terminer, en ce qui concerne les finances, le Conseil Communal a dû prendre position en début d'année sur l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2, et nous suivons les recommandations de l'Association des communes fribourgeoises qui au vu de l'ensemble des choses à préparer et aussi du fait qu'aujourd'hui nous n'avons pas encore reçu de documents du Service des communes et il y aura aussi des tâches très importantes à venir, l'ACF a proposé de repousser en 2022 l'entrée en vigueur de ce MCH2.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Pierre Grandgirard passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. DIVERS

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole aux conseillers généraux.

M. Olivier Vonlanthen nous informe que cet hiver nous avons eu, dans nos forêts, un cours dans le cadre des forestiers-bûcherons, la commune a fait un superbe chemin depuis l'entrée de la Grange-des-Bois, et ce chemin a été laissé dans un état catastrophique. Il demande s'il est prévu de refaire quelque chose et ne pourrait-on pas voir avec la Corporation forestière pour qu'ils nous fassent quelque chose ? Essayer de faire attention en choisissant une autre période et il semblerait qu'ils choisissent toujours Cugy pour faire des cours. Il y a notamment la forêt des Verdières qui fait partie de la Corporation et ils pourraient de temps en temps aller dans cette forêt pour faire des cours surtout pour démolir des chemins.



DATE : 1^{er} mai 2019

M. Guido Flammer répond qu'effectivement le cours a eu lieu tard mais les chemins seront refaits. Il relève cependant que ce chemin au « Creux du loup » est un sérieux problème sur lequel le Conseil Communal va se pencher. Il reviendra lors des budgets avec une proposition. Concernant les chemins que la Corporation endommage, ils sont généralement refaits au mois de mai.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'il y a le parcours de la course à Travers Cugy qui passe là-bas et il serait bien que le chemin soit refait avant début juin.

M. Guido Flammer répond qu'il s'en occupe. M. Jean-Denis Borgognon précise qu'il a demandé à M. Bachmann que ce soit fait avant le 7 juin.

M. Raphaël Grandgirard revient sur l'investissement, il y a une année, de deux capteurs de vitesse nécessaires et magnifiques pour la prévention dans notre commune. Or, 6 mois par année, ces capteurs sont dans les locaux de la voirie, il est vrai qu'avec le déneigement ce n'est pas facile. Ces capteurs ont été sortis il y a une dizaine de jours après un hivernage de 6 mois. Or si le but est vraiment de faire de la prévention, à son avis, cela ne se fait pas seulement la moitié de l'année car les automobilistes ne roulent pas seulement qu'en été. Il remercie le Conseil de laisser ces deux bijoux un peu plus longtemps dehors à l'air frais.

Concernant l'éclairage public, bien que la nuit l'éclairage soit tamisé, chaque lampadaire est allumé ; bien qu'ayant investi dans les led, tout cet éclairage est inutile et coûteux. Il serait cependant culoté de demander un arrêt total de cet éclairage, en revanche un lampadaire sur deux pourrait être éteint. Il demande donc au Conseil Communal d'étudier la faisabilité de sa proposition et de donner un retour. En fonction des possibilités qui se présentent, il propose qu'un test soit fait dans le village par exemple sur la grand-rue avec un lampadaire sur deux éteint de minuit à 5 heures du matin par exemple.

M. Alain Bürgy répond qu'en ce qui concerne l'éclairage public, ce qu'il faut savoir c'est que sur les axes principaux, actuellement on est jusqu'à 23 heures à 100%, de 23 h. à 1 h. du matin 60%, de 1 h. à 5 h. du matin 40% et de 5 h. à 6 h. 80%. Eteindre un lampadaire sur deux est faux au niveau de l'œil et de la visibilité pour l'automobiliste et on ne peut pas le faire sur un axe principal. Par contre dans les quartiers ça ne pose pas de problème compte tenu qu'il n'y a pas de trafic. Dans les quartiers on a une pondération différente, comme déjà dit selon un document qui date du 3 mars 2014, c'est 100% jusqu'à 22 h., 40% de 22 h. à 24 h., 20% de 24 h. à 5 h. et 40% de 5 h. à 6 h. Il faut savoir qu'à l'époque, donc le 3 mars 2014, il avait relevé que les coûts annuels de l'éclairage public allaient être de Fr. 6'285.- et si on regarde sur les comptes, no 620.312.00, nous avons Fr. 6'749.20, avec bien entendu aujourd'hui des éclairages supplémentaires. Il faut également savoir qu'on peut tout faire et chiffrer mais il peut déjà dire on arrivera à une économie de l'ordre de 10% sur un montant de Fr. 6'285.-. Il y aura toutefois des investissements à faire car il faut travailler sur chaque lampadaire. Des chiffres seront présentés mais il faut dire dans quels quartiers il faut mettre ce système en route. Il nous présentera des chiffres mais rappelle qu'à l'époque nous avons annoncé une économie d'énergie de 67,5%.

M. Jacques Monnard vient sur le problème du trafic et des nuisances dans le village de Vesin. Dans ce village rue, cet axe aurait même tout d'un couloir pour bob slide. Il est d'avis, avec d'autres personnes, qu'on devrait faire une demande au canton pour une réduction de vitesse à 30 km/h en argumentant que le voisinage d'une école quasiment directe qui pourrait être déjà un élément décisif. De plus, la campagne en cours au niveau cantonal, pour le remplacement des chaussées par des revêtements phono absorbants ferait tout-à-fait sens pour notre village. Beaucoup d'endroits en sont équipés y compris des villages très pentus comme à Villarlod. Il demande au Conseil Communal d'analyser cette situation.

Mme Nathalie Pires soulève un point sur les passages pour piétons et constate qu'une partie du village n'a pas d'accès sécurisé de la gauche à la droite et de la droite à la gauche. Elle prend le cas de sa maison en invoquant que lorsque son dernier enfant ira à l'école



DATE : 1^{er} mai 2019

secondaire il n'y aura plus personne dans ce quartier pour être sensible à ce problème de sécurité. Elle a abordé ce sujet avec M. le Syndic lequel lui a répondu que c'était une question difficile mais à son avis c'est une question de sécurité et elle espère avoir une réponse dans un délai d'une année. En prenant la route qui va de la gare à l'école primaire, il y a un passage piéton à la hauteur des feux et ensuite un passage à la hauteur de l'école direction la salle communale. Si on redescend le village pour aller à droite, il n'y a pas moyen d'y accéder sans traverser le terrain de foot à pieds. Ce qui veut dire qu'entre la partie du trottoir qui mène de la gare aux feux vous pouvez rester sur le trottoir mais si on veut passer à gauche on ne peut pas si ce n'est en empruntant le passage piétons se trouvant à la hauteur de la ferme de M. Moret. Ce qui veut dire que tous les enfants qui viennent de la gare et qui veulent se rendre dans les nouveaux immeubles ainsi que ceux de l'Impasse du Morvan il n'y a pas d'accès sécurisé de gauche à droite. Cela est d'autant plus dangereux le matin en hiver lorsqu'il fait encore nuit. Elle n'a pas la solution et est consciente que c'est un problème.

En deuxième point, elle relève que sur le site Internet de Cugy il y a différentes informations qui sont liées à notre vie commune dont un des points mis sur le site, une visite à la déchetterie de Sévaz. Il est vrai que dans le cadre de FriTime il y a une visite à Sévaz. Sa question est : qu'est-ce qu'on met sur le site de notre commune car il y a d'autres informations qu'elle aimerait y trouver, notamment la reprise de l'Hôtel de l'Ange par une famille qui organise des soirées concert, il y a quelques semaines il y avait le concert de Storia ; elle y était mais il n'y avait presque personne de Cugy et elle a le sentiment que l'information n'est pas passée. Il y a également des activités liées aux enfants qui n'y sont pas non plus sur le site et elle demande donc qu'est-ce qu'on peut mettre sur notre site.

M. Laurent Overney relève qu'il a vu dans les comptes que la réfection des passages à niveau était finie avec un léger dépassement du budget mais constate que le platelage côté Rte de Bussy n'est toujours pas changé et il y a un morceau qui part.

M. Alain Bürgy répond qu'il y a seulement la voie 2 qui a été changée. Il a été décidé de ne pas changer ces éléments sur la voie 1 sachant qu'il y aura des travaux prévus horizon 2022 et ces travaux se feront à ce moment-là. Cependant pour la partie endommagée, contact sera pris avec les CFF afin de trouver une solution pour réparer cette partie.

M. Laurent Overney se dit surpris car lorsqu'on a voté le budget on a toujours parlé de changer les 4 et aujourd'hui on en a changé que 2.

M. Alain Bürgy répond qu'on prend note de la remarque et qu'on étudiera la chose.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie tous les intervenants pour la clarté des débats ce soir et avant d'inviter les participants au verre de l'amitié, il nous informe qu'avant de clore cette séance et de donner son perchoir à son collègue M. Laurent Overney, il tient à remercier ses collègues du Conseil Général ainsi que les membres du Conseil Communal pour l'excellente collaboration au cours de son année de présidence. Nous avons pu discuter et régler les problèmes présents dans notre commune à la satisfaction de tous et de toutes et il nous en remercie. Il a eu beaucoup de plaisir à diriger les débats durant cette année de présidence et doyen d'âge de cette noble assemblée. Depuis 8 ans qu'il est conseiller général, durant 5 ans président de la commission financière, il a toujours essayé, lors de ses interventions, de penser au bien de notre commune et de ses habitants. A 76 ans passé, il pense qu'il est tant pour lui de passer la main et il nous informe qu'il a décidé de démissionner de sa fonction de conseiller général et il remettra sa lettre de démission au nouveau président à la fin de cette assemblée. « *Gardez de l'intérêt pour la gestion des biens de la commune et souvenez-vous que la communication et la transparence sont les recettes pour solutionner tous les projets et les difficultés pouvant survenir !* » Il remercie l'assemblée pour son attention et souhaite bon vent à tous et à toutes.



DATE : 1^{er} mai 2019

Mme Nathalie Pires, au nom du groupe « Parti socialiste » le remercie pour tout son travail et lui remet un petit présent.

La séance est levée, il est 22 h 00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Pierre Grandgirard

Sylvia Bersier